

Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 4 octobre 2019

<u>Présents</u>: G. MOUILLESEAUX, E. RUYER, F. RABIER, D. BALON, T. BESANCON, P. ARRIGHI, L. FAIVRE, I. GIGOS, C. JECKER, L. NGUYEN DAÏ, A.M KARRER, L. SIBRE

Excusés, R. KHOUCHANE (procuration à L.FAIVRE) C. KILQUE (procuration à G. MOUILLESEAUX)

Absents: L. SLIMANI,

Madame Céline JECKER a été nommée secrétaire.

Rétrocession voirie ZAC les Rives de l'Autruche

La société NEXITY a réalisé un lotissement, la ZAC Les Rives de l'Autruche comprenant l'aménagement de terrains et la construction de réseaux et de plusieurs voies de circulation. Les plans de récolement des réseaux ont été fournis. La voirie a été réalisée en enrobé, l'éclairage public mis en place.

Le Conseil Municipal a accepté la rétrocession de la voirie, l'acte notarié a été signé mais une parcelle a été oubliée.

Il s'agit de la parcelle AA 398 d'une contenance de 8 m²

Nexity propose la rétrocession à titre gracieux et propose de prendre en charge les frais liés à cette rétrocession.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la rétrocession de la parcelle AA 398 d'une contenance de 8m², confirme que cette rétrocession se fait dans le cadre d'une cession sans prix et que les frais liés à cette rétrocession sont à la charge de Nexity Foncier Conseil, autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession relatif à ce dossier et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Chantier de réhabilitation de la Maison Favez en cabinet médical

Le Maire présente l'analyse des offres reçues concernant le marché de maitrise d'œuvre pour la restructuration de la Maison Favez en cabinet médical.

5 cabinets d'Architectes ont été consulté et 3 ont répondu.

Itinéraires Architecture pour un montant de 15300 € ht

Alain Calmus Architecte pour un montant de 24120 € ht

Philippe Sautereau Architecte pour un montant de 18180 € ht

Le cabinet Itinéraires Architecture a obtenu la meilleure note dans le cadre de l'analyse des offres.

Le Maire rappelle qu'il a délégation pour signer ce marché de moins de 25000€ ht mais tenait à informer le Conseil.

Le Conseil Municipal prend acte de la poursuite du projet à savoir la mission de maitrise d'œuvre confiée au cabinet Itinéraires Architecture.

Avis sur dossier d'enregistrement au titre des installations classées. Société METHA GAZ à Traubach le Bas et Wolfersdorf

La société METHA GAZ a déposé une demande d'enregistrement en vue d'être autorisée à exploiter une installation de méthanisation située sur les communes de Traubach le Bas et de Wolfersdorf.

L'article R512-46-11 du code de l'environnement prévoit la consultation du conseil municipal de la commune où l'installation est projetée ainsi que celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source (plan d'épandage de digestats.

La commune de Bessoncourt est concernée pour des parcelles côté Chèvremont de 34 ares.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au dossier d'enregistrement au titre des installations classées. Société METHA GAZ à Traubach le Bas et Wolfersdorf

Tél.: 03 84 29 93 67

Fax.: 03 84 29 90 20

Marché salle, avenant lot 10

Mairie 19, rue des Magnolias 90160 BESSONCOURT



L'attribution du marché de la salle communale a été réalisée par délibération en date du 17 juillet 2017. Le lot 10 a été attribué à l'entreprise ci-dessous :

Lots	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT €	Montant TTC €
Lot 10	Faux plafonds	SAS SPCP	25998.46	31198.15

Le Maire souhaite que le Conseil se prononce sur un éventuel avenant concernant une plusvalue pour la pose de plaque métallique laquée dans la cuisine et la pose d'un plafond sous la casquette extérieure.

Montant de l'avenant ht 2243.10 €

TVA 20% Montant TTC 2691.72 €

Montant du marché avec l'avenant HT 25998.46 €

TVA 20 %

Montant TTC 31198.15 € augmentation du montant du marché 8.63 %

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité

28241.56 euros HT, soit 33889.87 € TTC

- Accepte l'avenant n° 1 de l'entreprise SPCP-PERRIN d'un montant de 2243.10 euros HT
- Ce qui porte le montant du marché à
- Charge le Maire de signer l'avenant

Vente de terrain

Le Maire se retire des débats ainsi que Céline Jecker qui pourraient être intéressés dans ce débat.

L'adjointe présente le projet d'échange de terrains entre la commune et Monsieur Julien MOUILLESEAUX, 2, chemin des Grands Prés.

Lors de la construction de sa maison sur la parcelle jouxtant la parcelle du cimetière, il apparait que la haie du cimetière est positionnée en retrait des limites séparatives.

Un espace de 0.75 à 1.30 m sur toute la longueur reste vide entre la haie et la limite de parcelle de Mr Mouilleseaux.

Il serait possible d'échanger cet espace représentant 80 ca (39 m² constructibles + 41 m² non constructibles) contre un espace de 16 m² constructible environ au niveau de l'alignement du trottoir.

Madame Ruyer a rencontré Julien Mouilleseaux, elle donne lecture du courrier de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, propose à Julien Mouilleseaux :

1/ la vente du terrain au prix de 800 € l'are de terrain constructible et 3000 € l'ha de terrain non constructible.

Soit un solde de 23 m² (39-16) de terrain constructible au prix de 800 € l'are = 184 €

Et 41 m² au prix de 3000 l'ha = 12 € AU TOTAL 196 € pour le terrain

2/ La prise en charge des frais de notaires et de bornage à hauteur de 50 % par les 2 parties

Convention LPO et subvention

Le Maire présente un courrier de la LPO concernant la présence de chouettes effraies sur la commune.

Cet oiseau est protégé et il est interdit de le déloger.



Afin de venir en aide à un habitant qui subit des désagréments difficiles à surmonter, un partenariat peut être mis en place avec la LPO en collaboration avec la DREAL.

Le Maire a rencontré un bénévole de la LPO qui propose un projet de collaboration entre la commune, la LPO et l'Association du Fort de Bessoncourt.

Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur Lionel BOSSERDET, bénévole à la LPO, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de collaborer avec ce dernier pour la mise en place d'une convention.

Décide de verser une subvention de 120 € pour la mise en place de 2 nichoirs pour chouette effraie dans le Fort.

DIVERS

Monsieur Perrin, sénateur propose de rencontrer le Conseil Municipal dans le cadre de ses visites de communes. Il lui sera proposé les dates des 2 prochains CM : le jeudi 7 novembre ou le vendredi 6 décembre.

Le Grand Belfort a fait un compte rendu de l'analyse de la qualité de l'air qui a été faite aux environs de l'école.

Aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été observé sur les 4 écoles concernées (Belfort, Bavilliers, Larivière et Morvillars)

Un seul dépassement du seuil de 50µg PM10/m3/jour a été relevé le 21/01/2019 sur l'école de Bessoncourt. Ceci peut être dû à la proximité avec l'Autoroute ou au chauffage résidentiel car la nuit, les valeurs en particules fines sont les plus élevées.

Une enquête de satisfaction vient d'être proposées aux utilisateurs des services de la Maison Rose.

Le plateau reste ouvert les mardis de 16 h 30 à 19 h, les mercredis de 13 h 30 à 19 h, les vendredis de 16h30 à 19h.

Il sera ouvert pendant les vacances de la Toussaint les lundi mardi mercredi jeudi et vendredi de 13 h à 19 h

Il sera fermé après les vacances de la Toussaint.

Séance levée à 22h15

Prochain Conseil Municipal jeudi 7 novembre et vendredi 6 décembre 2019 à 20 h.